

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**



L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**

Le **28 juin** à 20 heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni dans la salle municipale des Anciennes Ecuries, sous la présidence de Madame Marie-Claude CRESPIEN, Adjointe au Maire, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

MM./Mmes Marie-Claude CRESPIEN(+1), Vice-présidente, Laurence BARTHELEMI(+1), Catherine GAUTIER(+1), Dominique DE GOUSSENCOURT(+1), Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX, Stéphane IMBERT, Nathalie BARROIS, Nicole JAMET, Françoise METAYER, Estelle PECQUEUX, Evelyne TESTA(+1), formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre-Edouard EON, monsieur Pascal FRANCK, madame Véronique DOUTRELEAU, madame Christine JAMET.

Absent : Monsieur Philippe MONTAIGNE.

Mme Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :

22/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 17

PRESENTS : 16

VOYANTS : 16

**OBJET : SUBVENTION 2023 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) –
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°2023/14 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2023**

VU la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Méry-sur-Oise en date du 2 décembre 1997, autorisant le Président du CCAS à signer l'avenant à la convention du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;

VU la délibération du Conseil départemental du Val d'Oise n°4-18 du 30 septembre 2022 portant sur l'internalisation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;

VU la délibération n°2023/14 du conseil d'administration du CCAS du 29 mars 2023 validant le versement d'une subvention de 1 500,00 € dans le cadre du soutien que le CCAS apporte au dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés financières liées au logement;

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2023 le Conseil départemental du Val d'Oise reçoit les dotations des partenaires de ce dispositif via la Paierie départementale qui devient le payeur unique des aides octroyées aux familles ;

NSIDERANT que les dotations des partenaires ne transitent plus par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise comme c'était le cas jusqu'en 2022 ;

CONSIDERANT que l'information a été reçue par le CCAS après la date du conseil d'administration du 29 mars 2023 ;

CONSIDERANT que le mandat de paiement a été rejeté par la Trésorerie de l'Isle-Adam, comptable du CCAS, au motif que le compte de la CAF du Val d'Oise était clôturé ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la participation du CCAS à ce dispositif d'aide pour l'année 2023 au bénéfice des personnes se trouvant en situation de précarité ;

CONSIDERANT qu'il convient de reprendre la délibération n°2023/14 du conseil d'administration du 29 mars 2023 au vu de la demande du Conseil départemental du Val d'Oise ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à L'UNANIMITÉ,**

DECIDE de modifier la délibération n°2023/14 du conseil d'administration du 29 mars 2023 conformément aux dispositions prévues par le Conseil départemental du Val d'Oise, dans le cadre des modalités du versement de la contribution du CCAS.

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros), au titre du dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2023 auprès de la Paierie départementale du Val d'Oise, au vu de l'émission d'un titre de recettes par cette dernière.

DIT que la somme sera versée en une seule fois.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2023, compte 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 29 juin 2023



Secrétaire de séance,

D. Goussencourt

Dominique DE GOUSSENCOURT
Administratrice du CCAS



Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente,

Marie-Claude Crespin
Marie-Claude CRESPIN
Adjointe au Maire, chargée des
Affaires sociales de la Solidarité et
de la Petite enfance